

République Française  
Hauts-de-Seine

Direction générale des services  
Service secrétariat général

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un février à 19h00, le Conseil Municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Denis LARGHERO, Maire de Meudon, Vice-Président du Conseil départemental.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 43

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

MODIFICATION DES TARIFS DU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SIS 5 RUE DU MARTIN PECHEUR A L'AVANT SEINE

Numéro : **7** /2019

Service : patrimoine, affaires foncières et juridiques

Nomenclature « Actes » : 7 - 10

Date de publication de la présente délibération : **28.02.2019**

Date de télétransmission de la présente délibération en préfecture : **28.02.2019**

**PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :**

Denis LARGHERO, Georges KOCH, Michel BORGAT, Christophe SCHEUER, Florence de PAMPELONNE, Léon HOVNANIAN, Francine LUCCHINI, Bahija ATITA, Fabrice BILLARD, Saïda BELAÏD, Roland PACHOT, Marc FLAVIER, Dominique GAYRAUD, Patrick de la MARQUE, Patricia VIELLE, Elizabeth CHEYNIER, Serge SMADJA, Sylvie GUILLEN, Sylvie VUCIC, Pierre GENTILHOMME, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Damien PAWELEC, Philippe CAMELLE, Denis MARECHAL, Romain CHETAÏLLE, Loïc LE NAOUR

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Elisabeth FRANÇAIS a donné procuration à M. Borgat  
Patrice FERLICOT a donné procuration à F. de Pampelonne  
Hervé MARSEILLE a donné procuration à P. de la Marque  
Sophie COSTEDOAT a donné procuration à P. Vielle  
Frédérique GUERARD-FRASSATI a donné procuration à B. Atita  
Jean-Christophe DUCAUZE a donné procuration à D. Pawelec  
Olivier DECOBERT a donné procuration à E. Cheynier  
Nadia OUREDJAL a donné procuration à S. Smadja  
Marie del POZO a donné procuration à S. Vucic  
Arnaud LE CLERE a donné procuration à P. Gentilhomme  
Marc MOSSE a donné procuration à P. Caramelle  
Bouchra TOUBA a donné procuration à D. Maréchal

**ARRIVES EN COURS DE SEANCE :**

Virginie LANLO, 19h35, pendant la présentation de la note d'actualité de GPSO, avait donné procuration à G. Koch  
Alain SERDJANIAN, 21h10, pendant l'examen de la délibération 9, avait donné procuration à R. Pachot  
Antoine DUPIN, 19h20, pendant l'examen du vœu, avait donné procuration à M. Flavier

**ABSENTE :**

Julie HUGUENIN TILMANT

**DEPART EN COURS DE SEANCE :**

Christophe SCHEUER, 20h55, après le vote de la délibération 2, donne procuration à F. Lucchini

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité (42 voix pour)**

DESIGNE Damien PAWELEC comme secrétaire de séance.

## VILLE DE MEUDON

MODIFICATION DES TARIFS DU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SIS 5 RUE DU MARTIN PECHEUR A L'AVANT SEINE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019 N° 7 /2019

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

VU ses délibérations des :

- 6 décembre 2007, décidant de concéder l'opération d'aménagement d'une partie du quartier de Meudon-sur-Seine à la Société d'Economie Mixte Arc de Seine (SEMADS) et approuvant le traité de concession d'aménagement signé le 21 décembre 2007,
- 4 juillet 2013, approuvant l'avenant n°1 au traité signé le 11 juillet 2013,
- 4 décembre 2014, approuvant l'avenant au traité n°2 signé le 3 mars 2015,
- 7 décembre 2017, approuvant l'avenant n°3 au traité signé le 14 décembre 2017,
- 28 juin 2018, relative à l'approbation de la convention confiant la gestion du nouveau parc de stationnement sis 5 rue du Martin Pêcheur à la Société Publique Locale Seine ouest Aménagement (SPLSOA),
- 28 juin 2018, relative à la fixation des tarifs initiaux du parc public de stationnement sis 5 rue du Martin Pêcheur,

### VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE CI-DESSOUS, AFFERENTE A LA PRESENTE DELIBERATION :

Lors de sa séance du 28 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé les tarifs du nouveau parc public de stationnement sis 5 rue du Martin Pêcheur. Pour rappel, la gestion de ce nouveau parc a été confiée à la SPLSOA, le parc est ouvert 7 jours/7 et 24h/24 avec les tarifs suivants :

Temps	Tarif (€ TTC)	
15 minutes	0,60 €	
30 minutes	0,80 €	
45 minutes	1,00 €	
1 heure	1,20 €	
De 1h00 à 2h00	0,40 €	Par ¼ d'heure
De 2h00 à 9h00	0,50 €	Par ¼ d'heure
De 9h00 à 12h00	1,00 €	Par ¼ d'heure
De 12h00 à 24h00	20,00 €	
Ticket perdu	20,00 €	

Abonnement mensuel nuit (20h00 – 8h00) + week-end	50,00 € résident 90,00 € non résident	
Abonnement moto mensuel nuit (20h00 – 8h00)	25,00 €	

A la suite de l'ouverture du parc en octobre 2018, le gestionnaire a pu mieux cerner les demandes des usagers. A ce titre, il s'avère que l'abonnement de nuit initialement proposé ne correspond pas aux attentes des habitants du quartier. En revanche, une offre d'abonnements « classiques » est réclamée.

Par ailleurs, le nouveau centre de fitness Wellness Fit club, mitoyen au parc de stationnement, a ouvert ses portes le 5 janvier 2019, ce qui devrait assurer la venue de nouveaux usagers dans le parking.

Dans ce contexte, afin de contenir le déficit d'exploitation inhérent à ce type d'équipement et assurer l'adéquation des tarifs aux besoins du public, il convient de faire évoluer les tarifs.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs de ce parc de stationnement, tels que déclinés dans le délibéré ci-après.

**Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,**

VU l'avis de la Municipalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par **42** voix pour, **0** voix contre, et **0** abstention(s),

FIXE comme suit les nouveaux tarifs applicables au parc de stationnement public situé 5 rue du Martin Pêcheur à Meudon :

Temps	Tarif (€ TTC)	
De 0 à 15 minutes	0,60 €	
De 16 à 30 minutes	0,80 €	
De 31 à 45 minutes	1,00 €	
De 46 minutes à 1 heure	1,20 €	
De 1h00 à 2h00	0,20 €	par ¼ d'heure supplémentaire
De 2h00 à 9h00	0,50 €	par ¼ d'heure supplémentaire
De 9h00 à 12h00	1,00 €	par ¼ d'heure supplémentaire
De 12h00 à 24h00	20,00 €	
Ticket perdu	20,00 €	

Temps	Tarif (€ TTC)
Abonnement mensuel	75 €
Abonnement trimestriel	200 €
Abonnement annuel	750 €
Abonnement mensuel moto	40 €
Abonnement trimestriel moto	100 €
Abonnement annuel moto	400 €

PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.



Pour extrait certifié conforme à l'original,

Denis LARGHERO

Maire de Meudon  
Vice-Président du Conseil départemental